

Irresponsable provocation?

Un article paru le 6 septembre 2017 dans le journal « Boursorama », inspiré d'un autre article paru le même jour dans le journal « Le Monde » titrait : « *Macron souhaiterait supprimer le régime spécial de retraite des cheminots dès 2018* ». Les deux articles ont puisé leur source dans le magazine interne de la SNCF, "Les Infos Le Mag". Les faits : « *Emmanuel Macron inaugurerait, samedi 1^{er} juillet, la nouvelle ligne à grande vitesse (LGV) Paris-Rennes. À cette occasion, il s'était entretenu, à bord du TGV, avec dix salariés de la SNCF. Un entretien de trois quarts d'heure au cours duquel il aurait notamment défendu la fin du régime spécial des retraites des cheminots dès 2018* ».

Certains médias ont placé cette information dans leur diffusion juste après le cyclone ravageur Irma. Ces écrits ont de suite trouvé un écho dévastateur auprès du corps social de l'Entreprise. Une tempête se formait et les réactions ne tardaient pas à se multiplier. L'incompréhension gagnait l'UNSA qui s'interrogeait sur la pertinence de cette communication à quelques jours de l'appel à la grève initié par une organisation syndicale historiquement majoritaire pour la journée du 12 septembre 2017.

Mais qu'en est-il réellement ?

Le candidat Macron n'avait pas caché, dans le cadre de son programme, sa volonté de réformer en profondeur le système de retraite français. Entre l'intention et la pragmatique faisabilité il y a un monde. Le Président élu, ne renonce pas à cette transformation programmée dans le temps.

Ainsi, la Ministre des Solidarités et de la Santé, Mme Agnès Buzyn, annonçait le 18 juillet à la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale que la réforme des retraites serait un des principaux chantiers de son Ministère. Ce sera une réforme de très longue haleine qui sera menée par étape : énormément de concertation de temps de discussion pour établir un état des lieux complet du système de retraite actuel.

Un accord de méthode sera recherché et devrait être arrêté mi-2018. Cet accord de méthode pourrait prendre la forme d'une loi cadre. Il préciserait le calendrier de la réforme qui se travaillerait sur l'ensemble du quinquennat pour une mise en œuvre sur le quinquennat suivant. Ces propos sont identiques à ceux tenus par le Président lors de son voyage inaugural.

L'UNSA ne se dérobera pas et sa participation à la concertation permettra de défendre notre régime spécial de retraite. Pour l'heure, aucun contact avec le Ministère n'est programmé.

Les conséquences d'une telle interprétation médiatique irresponsable sont contreproductives. Déjà en 2016, le SNCF « *bashing* », entendez la stigmatisation de notre régime de retraite, a provoqué des ravages. Certains candidats à l'élection présidentielle, à force de jeter la SNCF et le régime de retraite en pâture, sont responsables de la hausse des départs en retraite constatés en 2016. Les discours assassins ont découragés la poursuite de l'activité professionnelle de nombreux cheminots et donc la transmission des compétences ainsi que la rupture partielle du savoir-faire.

- De ce fait, 7 110 départs en retraite ont été enregistrés en 2016, soit 1 500 départs supplémentaires par rapport au 5 600 attendus.
- L'âge moyen de départ en retraite pour les sédentaires est passé à 57 ans et 6 mois : il aurait été supérieur sans ces départs anticipés.
- 2002 cheminots ont été touchés par une décote en 2016, soit 32% des nouvelles pensions ! Et en moyenne cela représente 5,8 trimestres de décote !

Quatre points méritent d'être évoqués :

1. Le corps social de l'Entreprise n'est pas responsable de la dette ferroviaire. Le deal susurré par le Président de la reprise de la dette en échange d'un nouveau pacte social n'est pas acceptable...
2. Les conséquences de la démographie historique de l'Entreprise sont responsables du niveau de la compensation financière de l'Etat pour équilibrer le régime spécial de retraite.
3. La réforme de notre régime de retraite est en cours suite aux réformes de 2008, 2010 et 2014. Une fois accomplie celle de 2014, l'âge de départ sera de 62 ans à l'identique du régime général.
4. Il conviendrait d'en finir avec la stigmatisation des cheminots et de leur régime de retraite.

Pour conclure, l'UNSA invite tous les cheminots, à rester attentifs sur les réelles volontés du gouvernement à l'égard de notre « protection sociale ». L'Entreprise et la Nation, n'ont pas besoin d'un vent de révolte, d'une tornade ou d'un cyclone, alors que les indicateurs économiques s'améliorent tout en restant fragiles. Retenons de cette parenthèse médiatique l'utilisation du conditionnel présent présidentiel (souhaiterait) qui brigue sûrement ne pas utiliser à la fin de son quinquennat le conditionnel passé « j'aurais aimé supprimer le régime spécial de retraite des cheminots »

A bon entendeur ...



Roger Dillenseger
Secrétaire Général
06 08 89 71 69

Denis Dontenvill
Secrétaire Fédéral
06 11 64 02 50

Boursorama est une société française. La Société Générale est actionnaire de la totalité du capital de Boursorama. Il est le leader français de l'information boursière en ligne, s'adressant aussi bien aux investisseurs particuliers qu'aux professionnels.



Paris, septembre 2017

Conditions de travail

Protection sociale et santé

Chèques-vacances

Formation

Qualité de vie au Travail

Trajets PDE IKV

Parentalité

Métiers

Pouvoir d'achat

Comités d'entreprise

Titres-Restaurant

Logement

Salarié-e de la SNCF :
je veux un syndicat
autonome, je veux
un syndicat moderne
et utile,
je veux un syndicat
qui me renseigne,
je veux un syndicat
qui s'occupe de moi !!!

